



COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du 02 décembre 2022 - N° 26

Convocation envoyée par mail

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette** - Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance, les conseillers suivants :

MM. ANCEL Daniel, GRELIER Claude, MILLIUS Daniel, DIETRICH Jean-Robert,
WEBER Gabriel, VAN DER SLUIJS Geertruida

Absents : MM. ROCHE Jean-Marie, HUMBERT Cédric, Mme HEITZLER Aline

Secrétaire de séance : M. ANCEL Daniel

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 10

Nombre de membres présents : 7

POINT UNIQUE : ESPACE SOCIO-CULTUREL ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DEMOLITION

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de rénovation et d'extension de l'espace socio-culturel de Lalaye vont faire l'objet d'un appel d'offres ouvert avec lots, sous la forme d'une procédure adaptée, en vertu des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la Commande Publique.

Pour ne pas bloquer le démarrage du chantier après l'appel d'offres, le lot n° 1 de déconstruction, de démolition et de désamiantage de l'ancien hall de basket a fait l'objet d'un premier appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur (<https://alsacemarchespublics.eu>).

Le 30 novembre à 14.00 heures, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis dématérialisés. Six offres ont été enregistrées sur le site, dont une non conforme et directement écartée, celle de la Sté Gavril Giurgiu.

Les cinq propositions restantes ont été transmises au Maître d'œuvre (Cabinet d'Architecture Wach Hubert), pour vérifications.

Après avoir pris connaissance du tableau d'analyse des offres et après en avoir délibéré,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'attribuer le marché des travaux de déconstruction, démolition et désamiantage à l'Entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'Entreprise BARUCH Environnement de Rosheim pour un montant de 59.031,85 € HT (soit : 70.838,22 €) ;

- ▶ D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant,
- ▶ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h45.

Le Secrétaire de séance :

Daniel ANCEL



Le Maire :

Yvette WALSPURGER

